

## Délibération n°25/03/2025-34

du mardi 25 mars 2025

---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 17 heures 05, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 mars 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL
- Présente en visioconférence : Kayané BIANCO, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX), Françoise COURANJOU (Sylvaine DI CARO), Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI), Marc FERAUD (Arlette OLLIVIER), Daniel GAGNON (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE), Carlos CASTELEIRA (Antoine BOLLASINA), Dimitri MOUDAR (Florian GAITE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Philippe CHARRIN

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

### **Objet : Budget primitif – exercice 2025**

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M57*

*Vu la délibération du conseil d'administration n°30/01/2025-20 du 30 janvier 2025 portant adoption du rapport d'orientations budgétaires 2025*

*Vu la délibération du conseil d'administration n°25/03/2025-32 du 25 mars 2025 approuvant le compte financier unique 2024*

*Vu la délibération du conseil d'administration n°25/03/2025-33 du 25 mars 2025 approuvant l'affectation des résultats 2024*

Lors de sa séance du 30 janvier 2025, le conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini pour 2025.

Le rapport d'orientations budgétaires a été adopté par le conseil d'administration, qui a bien pris en compte les difficultés auxquelles a dû faire face l'école pour équilibrer ses prévisions budgétaires. Une partie des dépenses, notamment celles relatives à la pédagogie n'ont pu être inscrites.



A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025, soumis ce jour à votre approbation. Comme chaque année, il est important de souligner la difficulté de concilier année universitaire et année budgétaire.

La date de vote du budget ayant été reportée (CA du 30/01/2025), les résultats de l'exercice 2024 seront affectés au budget primitif. Il n'y aura donc pas de budget supplémentaire pour l'exercice 2025 ; les ajustements budgétaires feront l'objet de décisions modificatives.

Les documents budgétaires répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction comptable et budgétaire M57.

Le présent rapport de présentation a, quant à lui, vocation à synthétiser et commenter les données issues de ces documents budgétaires.

Depuis quelques années, malgré les contributions des membres fondateurs, les écoles territoriales sont soumises de plein fouet à l'augmentation de leurs charges (inflation, augmentation des charges de personnel...). L'Etat ne les finance, en moyenne, qu'à hauteur de 10% de leur budget, sans réévaluation notable du montant de ses contributions.

De par leur mission première qui est l'enseignement supérieur, la masse salariale constitue la part la plus importante de leurs dépenses. Celle-ci a connu une augmentation constante compte tenu du GVT (Glissement vieillesse technicité : variation de la masse salariale à effectif constant du fait de l'évolution de carrière des agents). De surcroît, depuis 2022, cette augmentation est accentuée par les modifications des grilles indiciaires, la forte augmentation du point d'indice et des charges patronales.

Cette situation alarmante, résultat de la conjoncture, concerne la plupart des écoles supérieures d'art territoriales, qui se trouvent en grande difficulté financière ; certaines fermant cette année (Valenciennes) ou se trouvant dans des situations inquiétantes (Chalon-sur-Saône, Bretagne), d'autres fermant des filières (Lyon).

L'Etat a été alerté à plusieurs reprises par les présidents des écoles d'art et par l'ANDÉA (Association nationale des écoles d'art) sur ces difficultés et sur la différence de traitement et de financement de l'Etat entre les écoles nationales et les écoles territoriales. La ministre de la Culture a, dès l'an dernier, avancé la possibilité de fermer certains établissements.

Malgré les aides ponctuelles débloquées par l'Etat depuis 2023, **les écoles d'art sont toujours confrontées à d'importantes difficultés structurelles**. Ces aides n'ont pas été pas suffisantes pour sécuriser durablement l'ensemble des écoles territoriales qui les ont perçues. Par ailleurs, elles ne bénéficient d'aucune garantie de pérennité. Ainsi, bien que l'ESAAix ait perçu une dotation complémentaire de l'Etat de 50 000€ depuis 2023, les contributions de ses membres fondateurs sont globalement constantes, et mécaniquement atténuées par les augmentations de charges obligatoires et les révisions annuelles à la hausse de la redevance du bâtiment.

C'est dans ce contexte que l'ESAAix est elle aussi touchée de plein fouet par la crise économique internationale, ayant pour conséquence de fortes hausses des prix, notamment ceux de l'énergie et des matières premières.

Le montant des dépenses obligatoires et des charges incompressibles augmente et chaque année, il devient plus difficile d'équilibrer le budget.

Le maintien des engagements financiers des membres fondateurs et partenaires publics de l'école est un point essentiel à l'élaboration budgétaire.

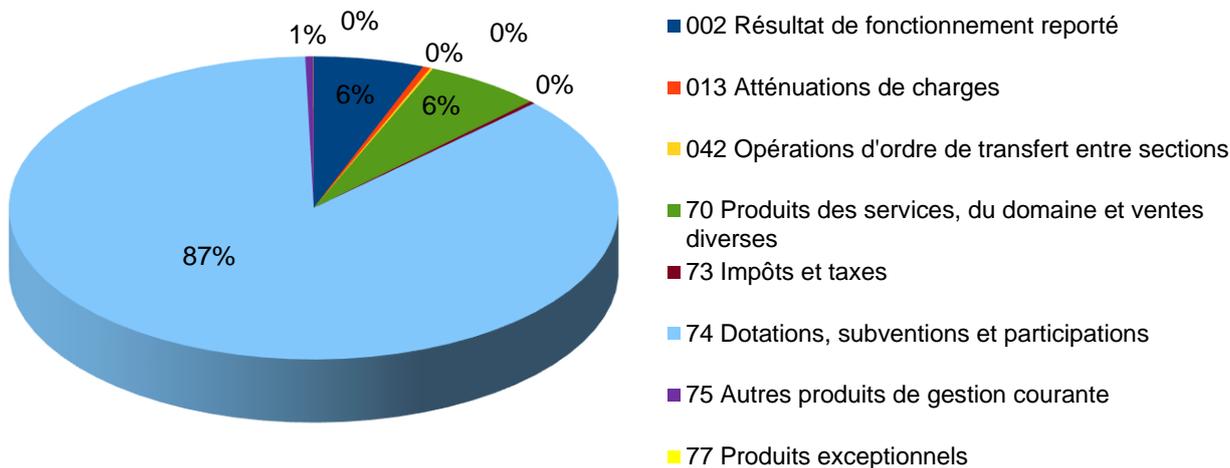
Ainsi, malgré une gestion rigoureuse et une vigilance financière, tendre vers l'équilibre du budget 2025 a nécessité de nombreux arbitrages budgétaires, impactant le fonctionnement global de l'établissement et la pédagogie, et les ressources humaines, créant une situation d'instabilité et des inquiétudes au sein du personnel de l'école.

Les grandes orientations de ce budget vont maintenant vous être exposées de façon détaillée.

### Partie 1. Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2025
011	Charges à caractère général	853 169,35 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 394 398,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 221,44 €
65	Autres charges de gestion courante	144 872,48 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 475 161,27 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	203 299,71 €
013	Atténuations de charges	14 155,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 450,96 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	215 436,00 €
73	Impôts et taxes	9 208,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 012 170,60 €
75	Autres produits de gestion courante	14 941,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 475 161,27 €</b>

## Recettes de fonctionnement par chapitre BP 2025

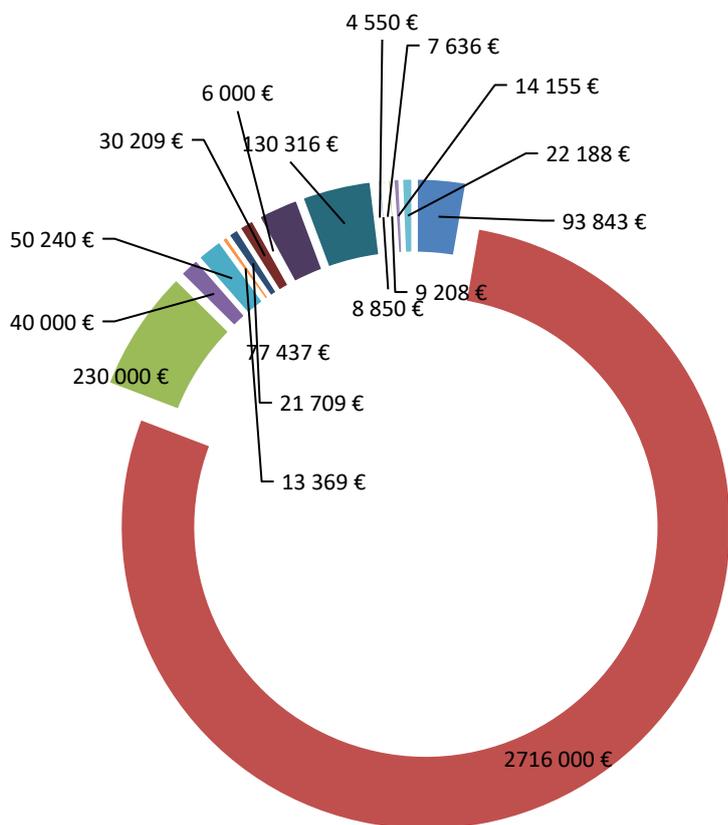


Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Les reprises sur subventions d'investissement (5 451€), y compris la régularisation de la reprise de la subvention d'Aix de 2016
- Les produits des services et ventes diverses (215 436€), dont ;
  - 130 316€ : stages durant les vacances d'hiver et hypothèse des cours publics complets pour l'année 2025-2026
  - 77 437€ : droits d'inscription pour 190 étudiants (dont des boursiers et des réfugiés politiques exonérés) et frais de dossier pour 430 candidats
  - 4 550€ : 5 VAE
  - 1 550€ : frais de fonctionnement dans le cadre de la mise à disposition d'espaces à l'Institut de l'Image
- Les dotations, subventions et participations (3 012 170€), principalement :
  - 230 000€ : contribution de l'État/DRAC, soit 6,62% des recettes réelles
  - 2 716 000€ : contribution et subvention de la ville d'Aix, soit 78,14% des recettes réelles
  - 40 000€ : subvention fléchée Locus Sonus Vitae (LSV) de l'Etat/DRAC
  - 50 240€ d'Erasmus (solde de la subvention 2023-2025 et résultat 2024)
  - 6 000€ : participation du CNRS dans le cadre d'une résidence LSV, y compris résultat 2024
  - 4 995€ : solde de la subvention européenne pour le projet Entre Serras

- 10 800€ : accueil d'un artiste en exil (programme Pause)
- Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels (14 941€), notamment :
  - 6 000€ : mises à disposition d'espaces
  - 1 200€ : frais de mise à disposition des chambres de la Villa
  - 7 636€ : Reversement de la part fixe de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)
- La taxe d'apprentissage (9 200€)

### Recettes réelles de fonctionnement par type de recette - BP 2025

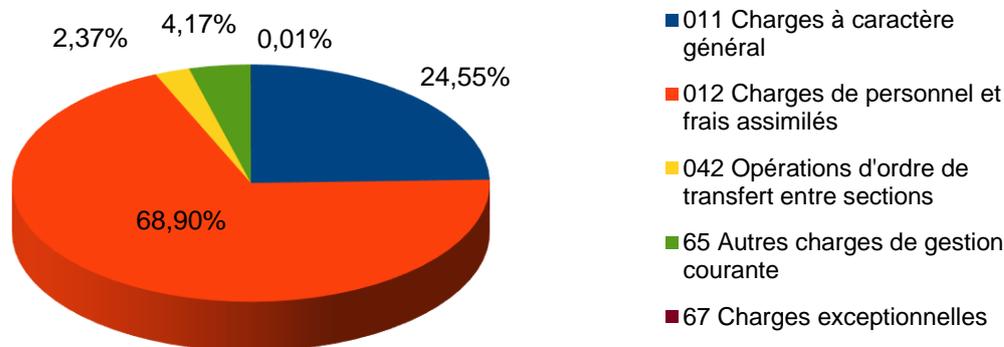


- Résultat N-1 (hors crédits fléchés)
- Contribution/subvention Aix
- Contribution Etat
- Subvention Etat LSV
- Erasmus (dont résultat N-1)
- Entre Serras (dont résultat N-1)
- Aide à la mobilité internationale (dont résultat N-1)
- Culture Pro (dont résultat N-1)
- Partenariat LSV/CNRS (dont résultat N-1)
- Droits d'inscription étudiants
- Droits d'inscription cours publics
- VAE
- Revenus des immeubles/MàD d'espaces
- CVEC
- Taxe d'apprentissage
- Atténuations de charges/RH
- Autres recettes

### Les dépenses :

Le budget de l'école, de par sa nature d'établissement d'enseignement, est caractérisé par une masse salariale importante. Déduction faite de celle-ci, des dépenses obligatoires et/ou incompressibles, ainsi que des recettes affectées, le budget restant à affecter aux dépenses de fonctionnement de l'ensemble des services de l'école s'élève à environ 80 000€ (contre 190 000€ au BP 2024).

### Dépenses de fonctionnement par chapitre BP 2025



### Les charges à caractère général (853 169€)

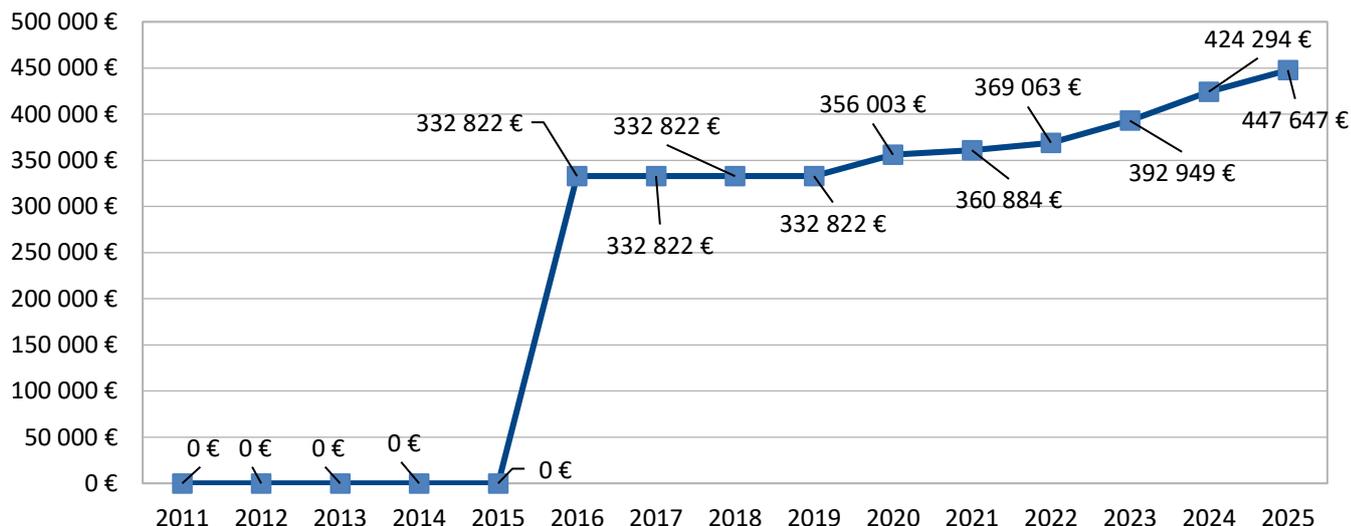
Elles sont en diminution de 8 000€ par rapport au réalisé 2024 et se composent principalement (plus gros postes) :

- des dépenses en eau : 5 000€
- des dépenses en énergie et électricité : 79 195€ (-20K€ / 2024), sachant que la vision sur les évolutions pour 2025 est peu claire du fait du changement de fournisseur d'électricité (Volterres) et de délégataire du chauffage urbain de la Ville d'Aix. Une gestion drastique du chauffage a pour objectif de contenir ce poste de dépenses.
- des fournitures de petit équipement (40 418€)
- du budget d'acquisition d'ouvrages de la médiathèque : 6 000€ (-4K€ / 2024)
- des dépenses de prestations de services : 23 741€ dont 7 000€ pour la communication, 11 200€ pour l'atelier Bufffile pour les cours publics, 840€ d'enlèvement des déchets verre et 3 600€ pour l'enlèvement des encombrants (+ 9 600€ / 2024)



- des locations : 449 147€ (+25 000€ / 2024), dont la redevance du bâtiment pour 447 647€

### Evolution de la redevance du bâtiment de 2011 à 2025



- des réparations et des dépenses de maintenance : 58 730€ (+ 6 930€ / 2024)
- des primes d'assurances, responsabilité civile et multirisque : 10 417€ (+ 895€ / 2024)
- de frais de formation : 4 220€ (- 2 840€ / 2024)
- des autres frais divers : 24 676€, principalement les contrôles réglementaires (machines-outils des ateliers, qualité de l'air) et 12 365€ de réserve
- des interventions pour la pédagogie : 22 921€ (-35 000€ / 2024, mais plus de 12 000€ correspondant à des interventions au 1<sup>er</sup> semestre universitaire 2025-2026 n'ont pu être inscrits)
- des dépenses de communication : salons, impressions... : 16 905€
- des divers frais de transport, déplacement, missions et réceptions : 14 933€ (- 3 084€ / 2024)
- des frais d'affranchissement et de télécommunications : 10 918€ (-2 870€ / 2024)
- des cotisations : 6 500€ (PAC, Provence culture réseau d'excellence, BEAR, Andéa)
- des frais de nettoyage des locaux : 55 400€ (+9 000€ / 2024 car nouveau marché)

#### Les charges de personnel (2 394 398€)

Elles se caractérisent notamment par :

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr



- L'application de l'augmentation du point d'indice de juillet 2024, de l'augmentation de la participation aux transports en commun et de la revalorisation des grilles des agents des bas de grilles des catégories C et B sur une année complète
- Le glissement vieillesse technicité : 115 352€ (annulé par le différentiel de masse salariale entre les sortants et les entrants)
- La hausse de 3 points des cotisations retraite (CNRACL) patronales : 34 000€
- La rémunération de vacataires, principalement des modèles vivants
- La mise à disposition d'un agent technique par la ville d'Aix : 58 000€
- La prise en compte de 5 agents en disponibilité sur toute ou partie de l'année. Le retour éventuel de 2 de ces agents sera à financer sur une décision modificative (32 880€)
- Des temps partiels
- Le gel du poste de communication et la vacance de certains postes sur une partie de l'année
- Le remplacement du PEA vidéo parti en retraite dont le remplacement sera effectif en septembre 2025.
- Les cotisations à l'URSSAF pour adhésion à France Travail
- L'assurance statutaire
- La médecine préventive
- L'action sociale en faveur des agents (participation transport, participation mutuelle, CNAS, tickets restaurant)

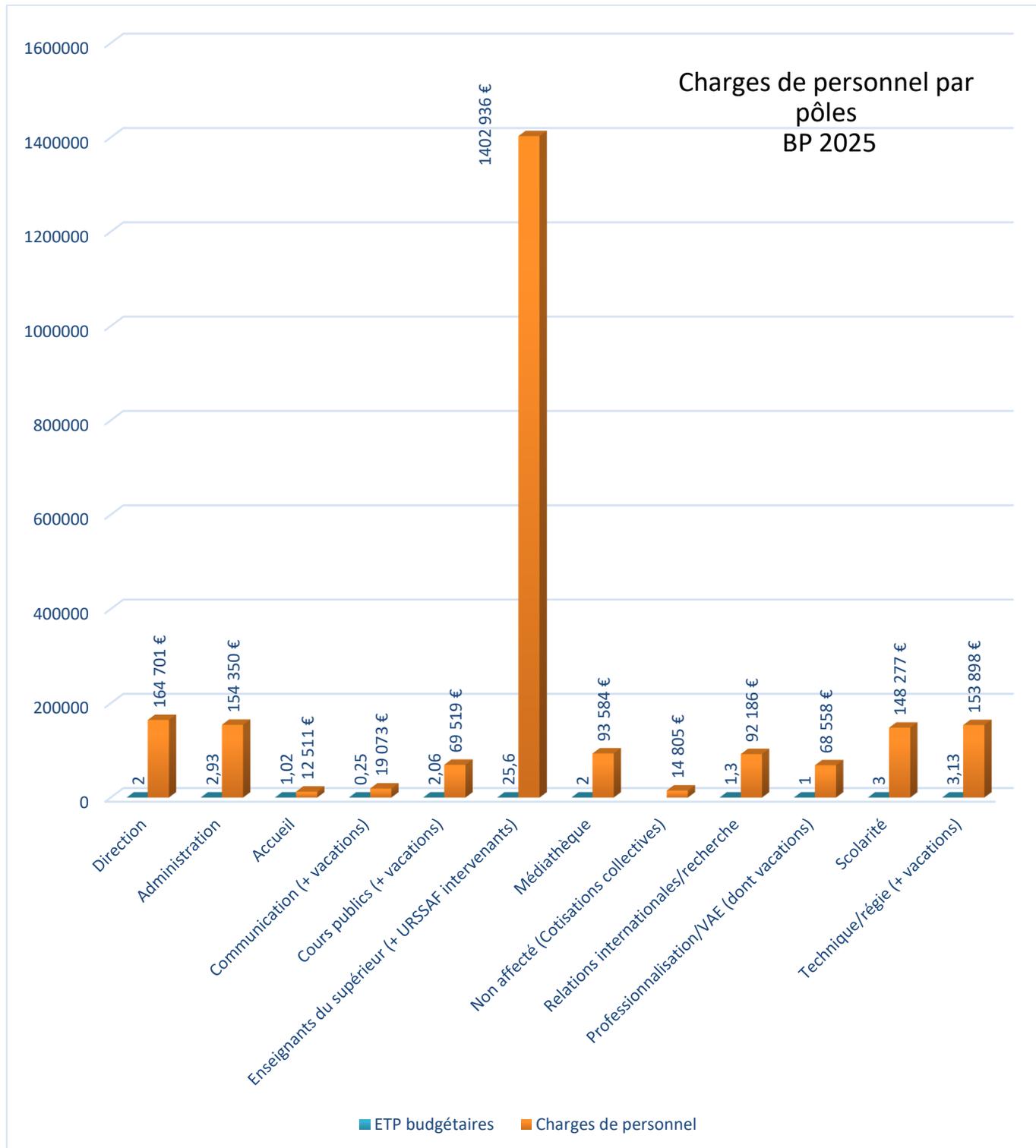
Soit la rémunération de 47 agents sur postes permanents, 2 agents sur postes non permanents, 10 enseignants des cours publics et une mise à disposition, correspondant à 46,29 équivalents temps plein et de vacataires.

Les charges de personnel, au compte financier unique 2024, s'élèvent à 2 404 530€.

Etant donné tous les points précédemment cités, il est à noter une baisse prévisionnelle de près de 0,43% (soit 12 000€) de ce poste budgétaire, sachant que le budget primitif est une projection alors que le CFU correspond au réalisé N-1. Ces masses seront amenées à être ajustées en fonction des mouvements de personnel et des évolutions réglementaires.



Charges de personnel par pôles BP 2025



57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr



Le montant prévisionnel des dotations aux amortissements s'élève à 82 221€ (soit + 7 600€ / 2024), sachant s'agissant d'un amortissement au prorata temporis (M57), un ajustement sera nécessaire en fin d'année.

Les autres charges de gestion courante sont constituées :

- des bourses destinées aux étudiants : 121 172€. Ces dernières, dont une grande partie correspond à des crédits fléchés, seront ajustées lors du vote d'une décision modificative, notamment après notification définitive des financements Erasmus, de l'aide à la mobilité internationale et de la subvention Culture Pro.
- des redevances logiciels : 23 200€

Les charges spécifiques, principalement constituées des annulations de titres sur exercices antérieurs atteignent le montant de 500€ (provision).

Parmi les éléments budgétaires évoqués ci-dessus, sont compris les crédits fléchés (169 162€) qui se répartissent comme suit :

- ERASMUS : 50 240€\*
- Aide à la mobilité internationale : 21 709€\*
- Culture Pro et partenariat ZIRLIB : 30 209€\*
- CVEC : 7 636€
- Locus Sonus Vitae : 46 000€\*
- Entre Serras : 13 369€\*

\* Report d'une partie des subventions des années précédentes non utilisées au résultat

Les crédits fléchés représentent 4,87% des recettes réelles de fonctionnement.

## Partie 2. Section d'investissement :

Le budget primitif 2025 n'ayant pas été voté avant le 31 décembre 2024, les restes à réaliser 2024 en dépenses et en recettes ont pu être inscrits sur cette étape budgétaire.

INVESTISSEMENT		BP 2025	RAR 2024	BP 2025+RAR 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 450,96 €	0,00 €	5 450,96 €
20	Immobilisations incorporelles	15 670,00 €	8 208,00 €	23 878,00 €
21	Immobilisations corporelles	130 879,26 €	13 727,16 €	144 606,42 €
23	Immobilisations en cours	3 500,00 €	2 000,90 €	5 500,90 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>155 500,22 €</b>	<b>23 936,06 €</b>	<b>179 436,28 €</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	97 214,84 €	0,00 €	97 214,84 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 221,44 €	0,00 €	82 221,44 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>179 436,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>179 436,28 €</b>

Les recettes sont uniquement composées de l'autofinancement (dotations aux amortissements : 82 221€) et du résultat 2023 (97 214€).

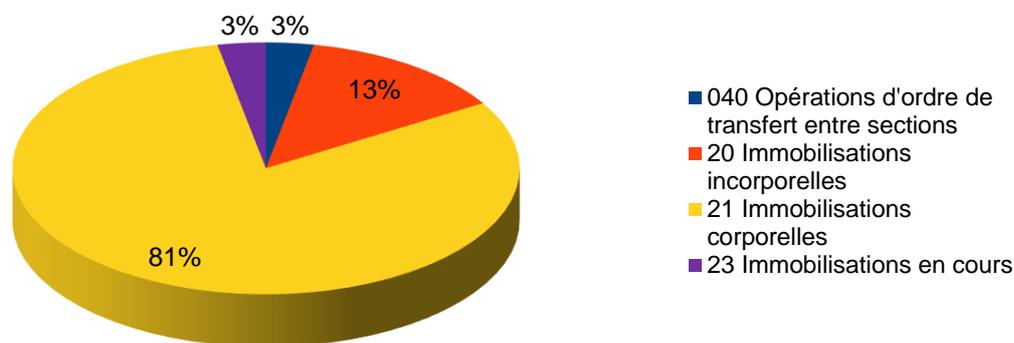
Les demandes de subvention engagées en 2024 afin de financer le plan informatique 2025 sont toujours en cours d'instruction auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole. La demande de subvention engagée en 2024 dans le cadre du FNADT va être relancée.

### Les dépenses (hors restes à réaliser 2024) :

- les amortissements des subventions d'investissement : 5 451€
- des développements informatiques pour Locus Sonus Vitae : 1 500€
- l'acquisition du module Cours publics du logiciel de la pédagogie : 4 170€
- une réserve pour le plan informatique 2025 : poursuite de la remise à niveau du réseau et équipements informatiques (près de 61 000€). En fonction des financements obtenus, cette réserve sera réaffectée à d'autres postes budgétaires.

- Une réserve pour l'acquisition de matériels de fauteuils de bureau et de mobilier : 10 500€
- du matériel divers pour le service technique, la régie, la médiathèque : 4 100€
- la construction d'une toiture pour l'ancien local de la cuve à gaz (création d'un local dédié à la récupérathèque) : 1 800€
- la rénovation du logement 1 700 €
- une enveloppe de 65 000€ sera à répartir entre les ateliers et les services après arbitrage

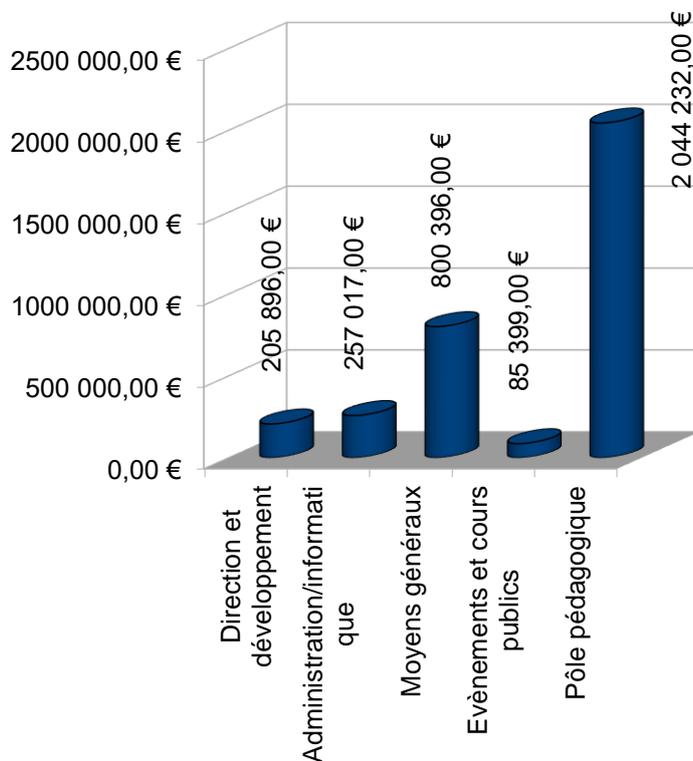
### Dépenses d'investissement par chapitre BP 2025 + RAR 2024



### Partie 3. Présentation analytique du budget de fonctionnement

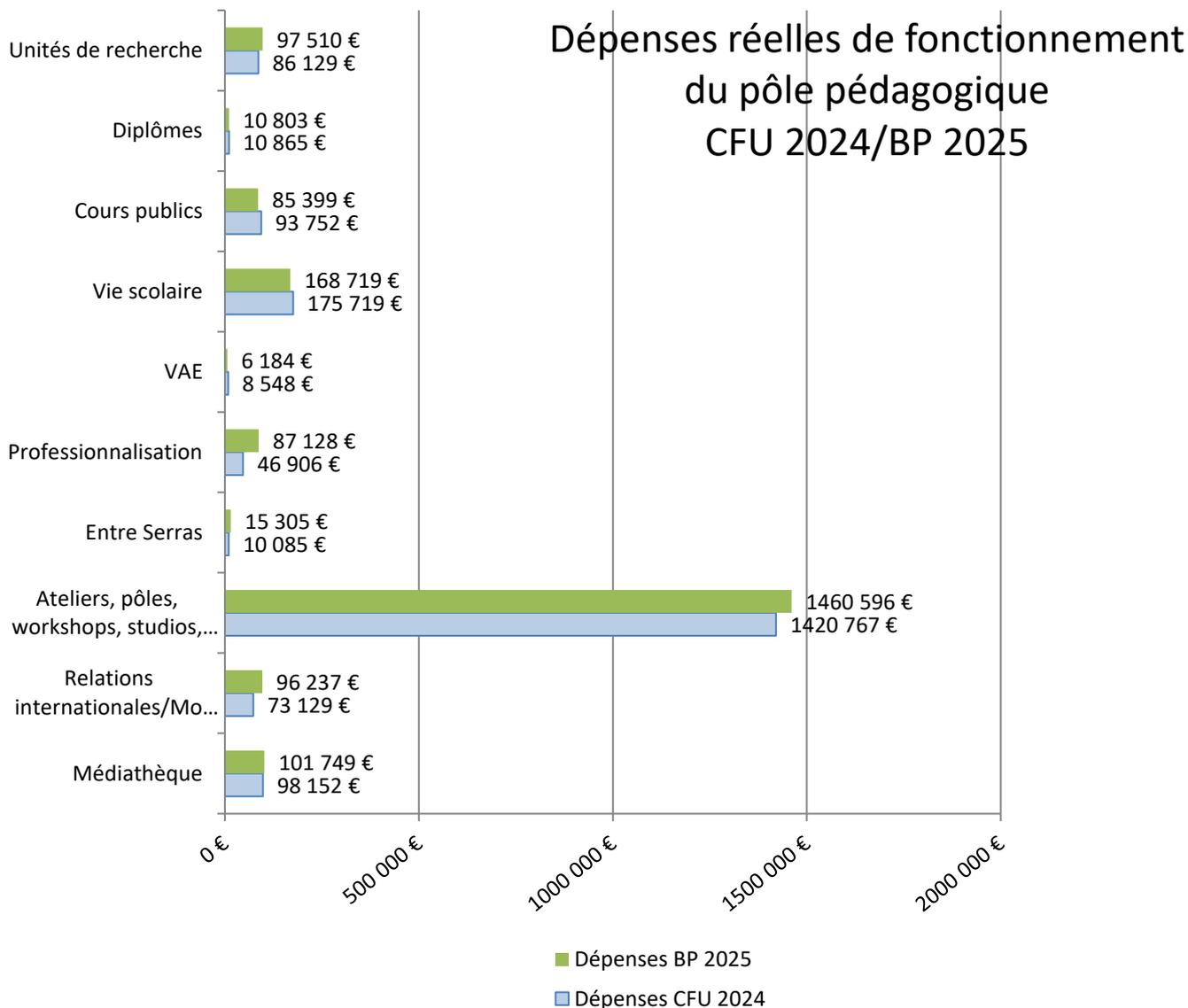
Globalement, les dépenses réelles (charges de personnel incluses) se répartissent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement par pôle - BP 2025



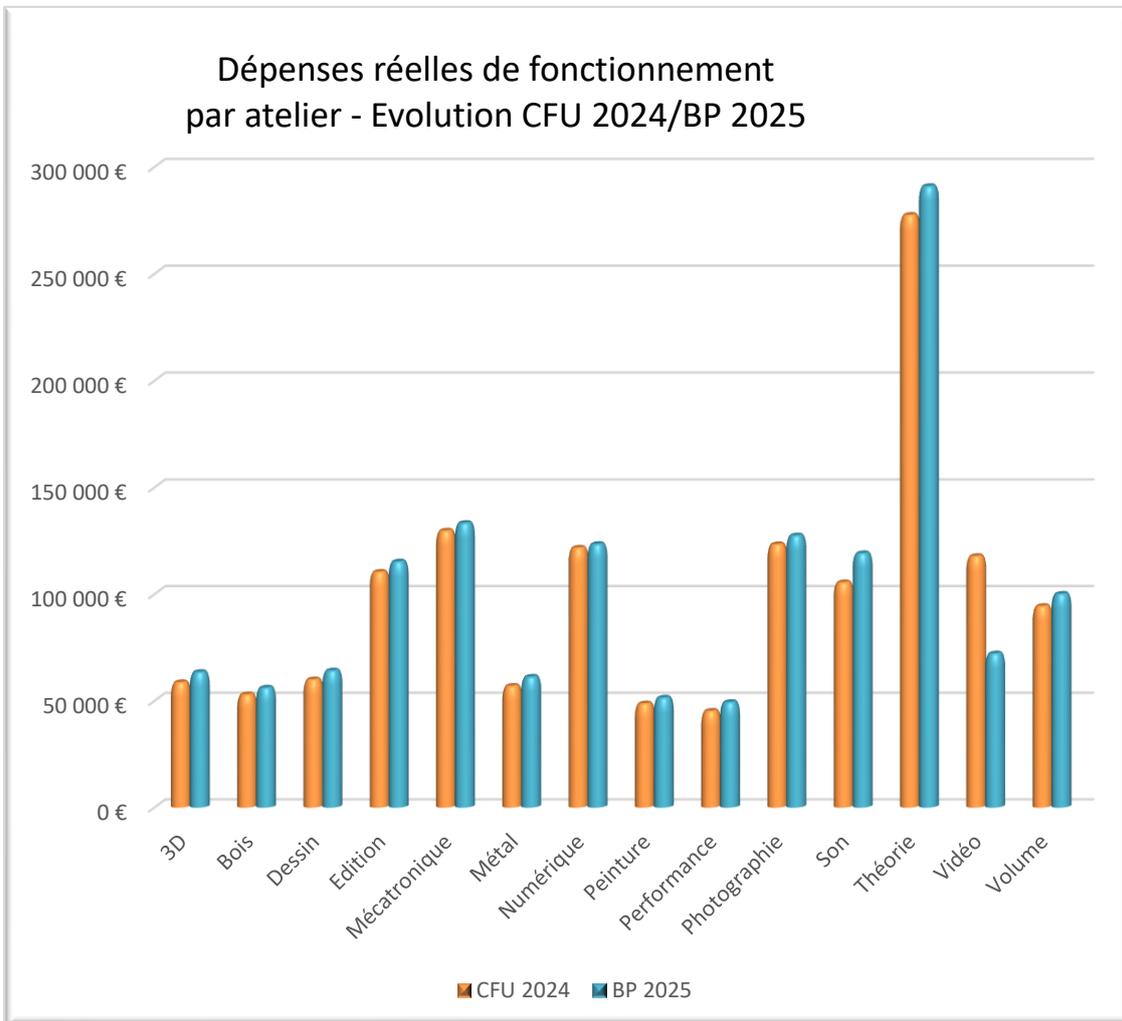


Le pôle pédagogique :



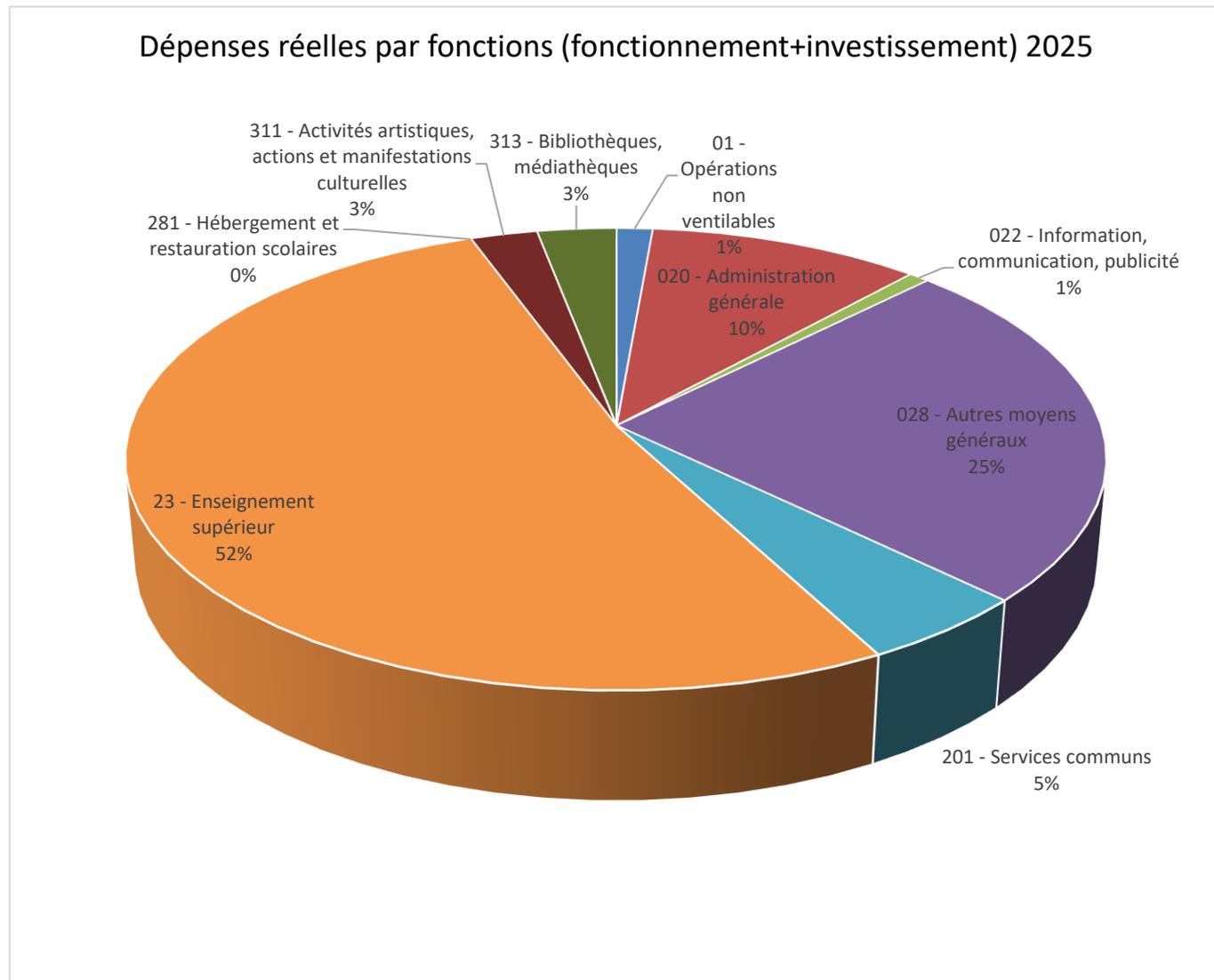
Détail par ateliers :

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr





Détail par fonctions :





Le budget principal, pour l'exercice 2025, sera équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- 3 475 161,27€ pour la section de fonctionnement ;
- 179 436,28€ pour la section d'investissement.

Ce budget sera voté par nature et chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec une présentation croisée par fonctions.

Pour rappel, la M57 donne la possibilité à la directrice de l'ESAAix de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT et délibération du CA n°09/11/2023-60).

Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global du budget, des opérations purement techniques pouvant ainsi être réalisées avec rapidité.

En cas d'utilisation de cette faculté, la directrice informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Un tableau retraçant précisément ces mouvements est présenté au conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans la maquette budgétaire annexée et conformément aux informations et tableaux ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Fait à Aix en Provence, le 25 mars 2025.

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**